



ARRETE N° 02/2015

ARRETE DE FERMETURE PASSAGE A NIVEAU

Le Maire de la Commune de WIMMENAU,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le code de la route,

VU la lettre de demande de la SNCF en date du 20 Septembre 2013,

CONSIDERANT QUE la SNCF envisage d'effectuer des travaux sur la ligne SNCF de Mommenheim à Sarreguemines. Ces travaux nécessitant la fermeture du passage à niveau n° 18 franchissant la RD 157 situé dans la zone de travail et l'interruption de la circulation des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et du bétail,

A R R E T E

Article 1er : En raison de travaux le passage à niveau n° 18 franchissant le chemin Départemental 157 au km 26.495 de la ligne de Mommenheim à Sarreguemines (passage à niveau rue de la gare – rue de Lichtenberg) sera interdit à toute circulation des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et du bétail.

⇒ **Le mercredi 04 mars 2015 de 08 h 00 à 16 h 00**

Le passage à niveau susdit sera donc fermé à la circulation des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et du bétail.

Article 2 : Le passage sera dévié par la rue Kienthal et vice-versa pour les riverains et par les RD 919 RD 157 RD 181 – RD 257 pour les autres

Article 3 : La signalisation correspondante aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les soins de la SNCF.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Général à Bouxwiller
- M. le Président de la Communauté des Communes LPP
- M. le Commandant de la Gendarmerie de La Petite Pierre
- La SNCF – Unité des voies de SAVERNE
- Le SDIS et le Centre de Secours de Wingen sur Moder

Fait à Wimmenau, le 19 février 2015
Le Maire
Marc RUCH